



ARZIER-LE MUIDS



RAPPORT DE GESTION

2018

PRÉAVIS NO 10/2019

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	4
1.1 Municipalité.....	4
1.2 Conseil communal	7
1.3 Greffe municipale.....	10
1.4 Personnel communal.....	11
1.5 Intérêts généraux	12
1.6 Informatique.....	13
2 Finances.....	14
2.1 Excédent de revenus	14
2.2 Commentaire compte de fonctionnement	14
2.3 Commentaire bilan.....	15
2.4 Addendum	18
2.5 Bourse communale.....	20
2.6 Synthèse	20
3 Domaines et bâtiments	21
3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages	21
3.2 Bâtiments communaux	24
4 Travaux publics, environnement et urbanisme.....	25
4.1 Urbanisme et aménagement du territoire.....	25
4.2 Police des constructions.....	25
4.3 Routes.....	26
4.4 Espaces verts	27
4.5 Cimetières	27
4.6 Traitement des déchets.....	28
4.7 Assainissement – Réseau d’égouts	29
5 Formation, jeunesse, culture et églises.....	30
5.1 Ecoles.....	30
5.2 Bibliothèque communale	31
5.3 Cantine scolaire communale	32
6 Sécurité publique	33
6.1 Police	33
6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers.....	33
6.3 SDIS Service de défense contre l’incendie et de secours	34
6.4 Protection civile.....	35
7 Affaires sociales.....	37
7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles	37
8 Services industriels.....	39
8.1 Service des eaux	39
8.2 Distribution d’énergie	40
9 Conclusions.....	41
10 Glossaire	42
11 Notes personnelles.....	43

RAPPORT DE GESTION 2018 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2018 (préavis n° 11/2019).

Les comptes communaux font l'objet d'un préavis séparé (préavis n° 10/2019).

Le rapport est organisé, comme l'année précédente, au plus proche du plan comptable, permettant une lecture parallèle avec les comptes.



Message de la Syndique Louise Schweizer

2018, une année de changements et de projets !

Cette année écoulée a été marquée par bons nombres de changements et autant de projets qui ont vus le jour dans notre Commune. Tels sont ceux de l'étude sur le réaménagement de la rue du Village, le crédit de construction du Centre Intercommunal Scolaire du Bix ou encore les projets liés à l'approvisionnement en eau pour ne citer que ceux-ci.

Nous avons aussi compté avec la reprise de l'Auberge communale, en date du 1^{er} mars 2018, permettant ainsi de faire revivre cet endroit, tout en augmentant la diversité des lieux d'accueil dans notre Commune.

Sans oublier la création d'un restaurant scolaire communal pour les enfants scolarisés à Arzier. Structure mise en place par la Municipalité dès la rentrée scolaire du mois d'août et qui rencontre beaucoup de succès.

Vous découvrirez également d'autres projets ayant été menés par la Municipalité durant cette dernière année dans le présent rapport.

Nous relèverons ici que ces derniers ont, pour la plupart, été présentés au Conseil communal qui a soutenu la Municipalité dans leurs réalisations, révélant ainsi une saine collaboration entre l'exécutif et l'autorité délibérante.

A noter que la Municipalité poursuit activement les objectifs qu'elle s'est fixée pour entretenir son patrimoine, tout en développant, tant que faire se peut, la qualité de vie dans nos villages !

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Municipalité

Répartition des dicastères et organisation - Législature 2016 – 2021

Responsable	Fonction	Dicastères
Mme Louise Schweizer	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Affaires culturelles et sociétés locales Espaces verts et cimetières
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours
M. Nicolas Ray	Municipal	Ecoles Enfance et jeunesse Informatique Forêts et alpages
Mme Elvira Rölli	Municipale	Urbanisme et aménagement territoire Police des constructions Infrastructures (Eau-Egouts) Affaires sociales
M. Patrick Hübscher	Vice-Syndic	Finances Routes

Municipalité 2016 - 2021

Séances

Les séances de Municipalité se tiennent le lundi dès 9 heures. La Municipalité a tenu 45 séances afin de traiter le courrier hebdomadaire et de nombreuses autres séances de travail pour débattre de sujets particuliers ou recevoir des citoyens.

Représentations et délégations

La Municipalité participe – autant que faire se peut – aux manifestations locales, régionales ou cantonales auxquelles elle est invitée. En outre, elle assume la représentation dans les instances où la commune est partie prenante.

L'investissement en temps est conséquent mais nécessaire. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des affaires, d'échanger et de construire des relations.

Relations avec les autorités cantonales et les collaborations intercommunales et autres

Autorités cantonales

La commune a toujours une relation privilégiée avec l'Etat par l'entremise du Préfet du district. A ce propos, les Préfets inspectent chaque année les communes. A cette occasion, ils s'entretiennent avec le Président du Conseil communal, sa secrétaire, la Municipalité, le Secrétaire municipal, la Boursière communale et la Préposée au Contrôle des habitants. L'inspection annuelle pour l'exercice 2018 a été effectuée au mois de février 2019 et n'a révélé aucun dysfonctionnement.

C'est également l'occasion d'échanger, de dialoguer et de faire part réciproquement des besoins, des préoccupations mais aussi des satisfactions.

Relevons la publication régulière du périodique Canton – Communes donnant des informations utiles sur divers sujets. Elle est consultable en ligne en suivant ce lien :

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/>

Collaborations intercommunales et autres

Nous rappelons que la commune est partie prenante aux associations, ententes ou autres collaborations notamment nommées comme suit :

Nom	Nature
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex Ray Nicolas (CI) ¹ - Dugon Christian, suppléant (CI)
AISGE	Association intercommunale de Genolier et environs Dugon Christian (CI) – Patrick Hübscher, suppléant (CI) Ray Nicolas (CODIR) – Schweizer Louise (CODIR) ²
APEC	Association intercommunale épuration des eaux usées de la Côte Röllli Elvira (CI) – Dugon Christian (CI)
ARAS	Association intercommunale régionale d'action sociale Röllli Elvira (CODIR) – Schweizer Louise (CI), Ray Nicolas, suppléant (CI)
CDP	Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et des comminations de faillite Hübscher Patrick
CFR	Centre funéraire régional Nyon – Rolle Schweizer Louise
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
JURA-LAC	Assemblée des Syndics Jura-Lac Schweizer Louise – Patrick Hübscher
LA FORESTIÈRE	Propriétaires forestiers Ray Nicolas
NSTCM	Nyon – St-Cergue – Morez Schweizer Louise
ORPC	Organisation régionale de la protection civile Dugon Christian (Président du CODIR) - Hübscher Patrick (CI)
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
PRNV	Parc naturel régional jura vaudois Ray Nicolas (CODIR) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
RAT	Réseau d'accueil des toblérones Ray Nicolas (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
RÉGION DE NYON	Développement régional, plan directeur, politique socioéconomique et touristique, culturelle et sportive, mobilité et environnement Röllli Elvira (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
SADEC	Traitement des déchets Dugon Christian - Ray Nicolas, suppléant
SAGGT	Les Syndics de Saint-Cergue, Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex Schweizer Louise
SAPAN	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise Röllli Elvira – Dugon Christian, suppléant
SDIS	Service de défense incendie Nyon – Dôle

¹ CI = Conseil intercommunal

² CODIR = Comité directeur

	Dugon Christian (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant Rölli Elvira (CI) – Dugon Christian, suppléant (CI)
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise Rölli Elvira – Schweizer Louise, suppléante
STI	Service technique intercommunal Rölli Elvira (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
UCV	Union des communes vaudoises Schweizer Louise

Collaborations intercommunales et autres

Cette liste - bien fournie - met donc en évidence les relations étroites entre les communes, la région et autres secteurs. Nous vous renvoyons, au surplus, aux informations figurant dans le rapport des dicastères, le cas échéant, ou sur les sites internet des différentes associations intercommunales.

Il convient, toutefois, de relever que le pouvoir démocratique local est, de plus en plus, délégué aux entités intercommunales ou régionales.

C'est une économie de moyens mais une perte de maîtrise des organes délibérants, cependant librement consentie, il est vrai, par leur propre décision sur demande motivée des exécutifs.

Autorisations générales délivrées par le Conseil communal

La Municipalité est au bénéfice des autorisations suivantes :

1. Statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.
2. Statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.--.
3. Autorisation générale de plaider.
4. Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021, à hauteur de CHF 30'000.--.

En 2018, elle n'a fait usage de sa compétence que dans les limites de l'autorisation citée sous chiffre 1) ci-dessus et ceci pour la constitution principalement de servitudes en relation avec le réseau des infrastructures (ESP, EU-EC, etc...).

Affaires juridiques

L'accroissement des affaires publiques et la complexité de la législation, notamment en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, impliquent, à de nombreuses reprises, le concours de mandataires spécialisés (avocat, aménagistes, etc...).

Par principe, nous transmettons un dossier à notre avocat dès lors qu'une procédure est pendante au Tribunal.

En 2018, tout comme l'année précédente, la grande majorité des cas juridiques de notre commune concernait la police des constructions (env. 17 dossiers, dont 7 procédures toujours en cours). Les comptes reflètent les coûts effectivement dépensés en 2018 (CHF 36'875.40). Un autre dossier juridique relevant d'un secteur différent a coûté CHF 9'449.60. En totalité, ce n'est pas moins de CHF 46'325.-- qui ont été dépensés pour défendre les intérêts de la Commune.

1.2 Conseil communal

Liste des membres au 31 décembre 2018

Composition du Conseil - 54 membres³

Badan Olivier	Nile Alvarez Françoise
Baumgartner François	Nydegger Gwendoline
Berger Denis	Ohanessian Ivané
Bianchi Peter	Patarin Christophe
Boscardin Flavio	Pellaton Steve
Boy Frédéric	Rais Valentin
Brügger Christian	Ramel Charles Emile
Burbidge Rainsley Jacqueline	Rêgo José
Crispoldi Luigi	Rossier Christophe
Esseiva Françoise	Rossier Claude
Esseiva Philippe	Roux Yvan
Esselborn François	Ruchat Mathieu
Fasel Valentin	Ruffet Natacha
Forel Anne-Laure	Thalmann Giavina Maryline
Fouchault Philippe	Tissot Stéphane
Gassmann Alessandro	Trombini Christelle
Grandjean Vincent	Uygur Inal
Grossrieder Hervé	Van Zandijcke Geldreich Antonie
Guilloud Frédéric	Vincent Méliné
Hermann Didier	Vout Nicolas
Jaquet Eric	Voutat Pascal
Jaquet Sylviane	Vuille Jean-Pierre
Klinkenbergh Dominique	Vuille Nicolas
König Patrick	Weber Patrick
Kriha Thomas	Weinmann Fanny
Messaoudene Christian	Weyer Jeanne-Marie
Nicolet Bernard	Zbinden Benoît

Composition du Conseil communal

Bureau

Président :	M. Jean-Pierre Vuille
1 ^{er} Vice-Président :	M. Christophe Patarin
2 ^{ème} Vice-Président :	M. François Esselborn
Scrutateurs :	Mme Gwendoline Nydegger Mme Méliné Vincent
Scrutateur suppléant :	Mme Fanny Weinmann M. Philippe Esseiva
Secrétaire :	Mme Maryline Thalmann Giavina
Secrétaire suppléante :	Mme Linn Jonson Zenoni

Composition du Bureau du Conseil communal

³ Le nombre légal de conseillers est de 55.

Commission de gestion

Président : M. Frédéric Guilloud

Membres : M. Bernard Nicolet
M. Peter Bianchi
M. Philippe Esseiva
M. Eric Jaquet

Composition de la Commission de gestion

Commission des Finances

Président : M. Jean-Marie Weyer

Membres : M. Christian Brügger
M. Didier Hermann
M. Vincent Grandjean
Mme Méliné Vincent

Composition de la Commission des Finances

Commission d'Urbanisme (la présidence est assumée alternativement)

Membres M. Flavio Boscardin
M. Frédéric Boy
M. Philippe Fouchault
M. Hervé Grossrieder
M. Benoît Zbinden

Composition de la Commission d'urbanisme

Commission de recours en matière d'impôts (CCRI) (la présidence est assumée alternativement)

Membres : Mme Sylviane Jaquet
M. Christophe Patarin
M. Nicolas Vout
M. Patrick Weber
M. François Esselborn

Composition de la CCRI

Délégations

APEC	M. Christian Brügger M. Philippe Esseiva M. Pascal Voutat
AISGE	Mme Jacqueline Burbidge Rainsley Mme Natacha Ruffet M. Thomas Kriha
Association SDIS Nyon – Dôle	M. François Esselborn
Conseil intercommunal du Conseil régional	M. Frédéric Guilloud M. Philippe Esseiva (suppléant)
Réseau d'Accueil des Toblerones	Mme Fanny Weinmann M. Christophe Patarin (suppléant)

Délégations du Conseil communal

Séances du Conseil communal

L'autorité délibérante s'est réunie à sept reprises soit les :

- 12 février 2018
- 23 avril 2018
- 25 juin 2018
- 2 juillet 2018
- 10 septembre 2018
- 19 novembre 2018
- 3 décembre 2018

Préavis

Les préavis suivants ont été traités :

No 1	Demande de crédit de CHF 390'800.-- pour l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons – approuvé le 12.02.2018
No 2	Modification des Statuts de l' AISGE - approuvé le 23.04.2018
No 3	Demande de crédit de CHF 44'300.-- pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune – approuvé le 23.04.2018
No 4	Demande de crédit de CHF 880'900.-- concernant le remplacement de conduites du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égouts (EU/EC) Rue de l'Eglise et Chemin des Granges – approuvé avec amendement le 23.04.2018
No 5	Demande de crédit de CHF 197'000.-- pour le remplacement du véhicule Bucher-Multilift-dicastères Routes et Forêts – Approuvé le 23.04.2018
No 6	Rapport de gestion 2017 – Approuvé le 25.06.2018
No 7	Comptes 2017 – Approuvé le 25.06.2018
No 8	Demande de crédit de CHF 37'200.-- pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village – Approuvé le 25.06.2018
No 9	Demande de crédit de CHF 29'000.-- pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE) – Approuvé le 25.06.2018
No 10	Demande de crédit de CHF 29'000'000.-- pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids – Approuvé le 02.07.2018
No 11	Demande de crédit de CHF 72'500.-- pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux – Approuvé le 10.09.2018
No 12	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2019 – Approuvé le 10.09.2018
No 13	Demande de crédit de CHF 623'100.-- pour la construction du puits de captage des Coteaux – Approuvé le 19.11.2018
No 14	Demande de crédit de CHF 624'500.-- concernant le réseau de distribution d'eau et d'égouts au chemin des Granges – Approuvé le 19.11.2018
No 15	Demande de crédit de CHF 409'800.-- concernant le remplacement de la conduite route de Bassins - chemin de la Grange et la réfection des collecteurs EU/EC au chemin de la Grange – Approuvé le 19.11.2018
No 16	Budget 2019 - Approuvé le 03.12.2018
No 17	Adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie – Approuvé le 03.12.2018

Préavis municipaux

1.3 Greffe municipal

Secrétariat municipal

Le secrétariat municipal, sous la conduite du secrétaire municipal, assume le secrétariat de la Municipalité. A ce titre, il est en charge de transmettre les décisions de la Municipalité, de veiller à leur exécution et de coordonner les actions exigées par la Municipalité. La rédaction des correspondances municipales est également l'une des tâches significatives de ce service.

Le secrétariat municipal s'occupe en outre de la conservation des archives, avec le concours de l'entreprise Pro Archives Conseils SA (cf. ci-dessous) ainsi que l'organisation des votations, la gestion des procédures de naturalisations, la gestion des locations des salles, et bien d'autres tâches encore.

Naturalisations

La gestion des demandes de naturalisation est gérée par le Contrôle des habitants ; il est régulièrement sollicité pour donner renseignements et documents.

A noter que l'année 2018 a été empreinte de complexité dans la gestion des demandes de naturalisation. En effet, le 1^{er} janvier, la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) ainsi que la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCV) sont entrées en vigueur. Avec cette modification, le Règlement d'application de la loi sur le droit de cité a également été revu. Ces nouvelles normes légales ont passablement modifié la façon dont les demandes de naturalisation doivent être traitées. Etant rappelé que toutes les demandes déposées avant le 31 décembre 2017 doivent être traitées sous l'ancien régime. C'est donc avec deux procédures différentes que le Contrôle des habitants a dû composer dans le traitement des demandes de naturalisation en 2018.

Toutes les demandes déposées en 2017 n'ayant pas pu être traitées avant le 31 décembre 2017, la Municipalité a procédé à 30 auditions durant l'année 2018 et a suspendu 6 dossiers car les conditions relatives à l'octroi de la bourgeoisie communale n'étaient pas remplies. 20 dossiers déposés fin 2017 sont toujours en cours de traitement au Canton. Quant aux dossiers terminés en 2018, le Canton a procédé à l'assermentation de 26 candidats (14 dossiers).

Pour ce qui est des dossiers déposés sous le nouveau régime juridique, ils se résument comme suit :

- Naturalisation ordinaire avec test de connaissance : 2 dossiers (dont 1 personne et une famille)
- Naturalisation ordinaire dispensée de test de connaissance (ex. enfants) : 14 dossiers
- Octroi de la bourgeoisie à des Confédérés : 3 personnes

La nouvelle procédure exige en effet que les candidats soient soumis à un test de connaissance, qui se présente sous le format d'un QCM et dont les questions et les réponses sont accessibles sur le site de la Commune pour la partie locale, et sur le site du Canton pour la partie cantonale et fédérale. Au terme de ce test, la Municipalité procédera à une audition des candidats portant uniquement sur l'intégration et ne pourra plus juger des connaissances géographiques, historiques ou encore civiques, qui seront évaluées par le QCM.

Gestion des archives

La gestion des archives est assurée par la société Pro Archives Conseils SA domiciliée à Nyon. Cette société est bien connue dans notre région et gère les archives de quelques communes voisines. Notre mandataire suit durant l'année, et à intervalles réguliers, le stockage et l'archivage des documents selon les normes archivistiques en vigueur.

Cartes journalières CFF

La revente des cartes journalières par la Commune est clairement un service offert à la population de notre Commune. Nous achetons chaque année deux cartes par jour vendues au prix de 45.00 CHF.

La statistique pour l'année 2018 se présente comme suit :

	Cartes à vendre	Invendues	%	Vendues	%
Janvier	62	31	50.00%	31	50.00%
Février	56	18	32.14%	38	67.86%
Mars	62	20	32.26%	42	67.74%
Avril	60	20	33.33%	40	66.67%
Mai	62	14	22.58%	48	77.42%
Juin	60	13	21.67%	47	78.33%
Juillet	62	8	12.90%	54	87.10%
Août	62	14	22.58%	48	77.42%
Septembre	60	17	28.33%	43	71.67%
Octobre	62	38	61.29%	24	38.71%
Novembre	60	13	21.67%	47	78.33%
Décembre	62	16	25.81%	46	74.19%
	730	222	30.41%	508	69.59%

Cartes journalières CFF

1.4 Personnel communal

Durant l'année, nous avons eu deux départs, soit un collaborateur qui a fait valoir son droit à la retraite, ainsi qu'une démission. Tous deux ont été remplacés par l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Nous avons également engagé Monsieur Obez, au service des Infrastructures, dès le mois d'août.

Pour terminer, deux nouvelles personnes ont été embauchées et sont en charge de la gestion du restaurant scolaire communal depuis la rentrée scolaire du mois d'août.

Ci-après, vous trouverez le tableau présentant l'effectif de notre personnel ainsi que les mutations durant l'année écoulée.

Secrétariat municipal	M. Quentin Pommaz, Chef de service	100 %
	M. Michel Pannatier	60 %
	Mme Carine Besson	20 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	70 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson, Préposée	60 %
Bourse	Mme Odette D'Onofrio Vuille, Cheffe de service	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	Apprenti : M. Johan Vu, 3 ^{ème} année dès le mois d'août	100 %
Infrastructures communales	M. Christian Vuillomenet, Chef de service	100 %
	M. Guillaume Obez, dès août	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz	20 %
	M. Georges Sublet, jusqu'en juin	100 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
	M. Domingos Ganço Mendes, dès avril	100 %
Service forestier	M. Guy Favre, garde forestier, Chef de service	80 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Guillaume Barras, jusqu'en mai	100 %
	M. Damien Caspar, dès août	100 %
	M. Sébastien Petit	100 %
	Apprentis : M. Valentin Peccaud, 2 ^{ème} année	100 %
	M. Cyril Vaucher, 2 ^{ème} année	100 %
Service bâtiments et déchèterie	M. Alain Ghilardini, Chef de service	100 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Domingos Ganço Mendes, jusqu'en avril	100 %
	M. Jovan Illic, dès avril	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira	100 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting	40 %
Bibliothèque	Mme Isabelle Menoud	+/- 18 %
	Mme Mireille Vietti	+/- 18 %
Jardin d'enfants	Mme Kathrine Zwygart, Responsable	+/- 32 %
	Mme Elisabete Jesus de Almeilda Comini	+/- 30 %
Cantine	Mme Gaëlle Hauser, dès août	+/- 48 %
	Mme Miljana Djordjevic Acalovic, dès août	+/- 32 %

Personnel communal

1.5 Intérêts généraux

Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"

Notre publication a été éditée à 4 reprises soit à la fin de chaque trimestre.

Cet outil de communication, tant physique que virtuel puisqu'il est accessible sur notre site internet, est toujours apprécié par nos citoyens.

Il diffuse les informations officielles ainsi que celles des sociétés locales et autres organismes.

Sociétés locales

Notre commune compte de nombreuses sociétés locales, qui tout au long de l'année ont animé notre vie villageoise. Nous sommes reconnaissants de l'investissement consenti par les membres de ces associations, qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour participer à une manifestation communale ou encore en organiser.

Voici la liste des sociétés locales actives dans notre commune :

Amicale des Sapeurs-Pompiers, Badminton, Cagnotte le Demi-Muid, Chœur Mixte "L'Amitié", Chœur des Jeunes, FSG Gymnastique Dames-Enfants, Groupe d'Aînés Soleil d'Automne, Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Arzier et Saint-Cergue, Les Brénards, Marché artisanal d'Arzier, Samaritains Vaud Section de Chésereux et environs, Ski Club Arzier / St-Cergue, Société de Développement d'Arzier-Le Muids, Société de Tir, Sportacus, Le Tock, le CALM.

Pour terminer, c'est en juillet 2018 que l'association - Le Jardin Malin- a été fondée. Cette association a pour but la culture d'un potager selon les principes de l'agroécologie et la permaculture.

Manifestations locales

Traditionnellement, la Municipalité organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.

Début janvier déjà, la fête des rois est célébrée à la déchetterie en même temps que l'élimination des sapins de Noël.

Au printemps se déroule la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

En été, la fête des enfants, soutenue par la Commune, mais organisée par des bénévoles, clôt généralement l'année scolaire.

Le 1^{er} août a été célébré comme d'habitude à Le Muids.

Les 5 et 6 septembre a eu lieu la traditionnelle Fête de la Vigne qui, cette année, a été accompagnée par les 10 ans du district de Nyon. Lors de cette manifestation, toutes les communes du district ont participé afin d'animer ces deux jours, notamment en créant un rallye dans la ville de Nyon.

Toujours durant le mois de septembre, nous avons convié les retraités à une « escapade fribourgeoise », comprenant la visite du musée Cardinal et un tour de la ville de Fribourg en petit-train.

Puis, à l'approche de Noël, peu après la distribution des sapins, nous sommes allés rendre visite à nos 63 aînés de plus de 80 ans et leur avons amené une petite bouteille de vin ou une fleur pour ces dames, mais chacun a reçu une douceur de notre chocolaterie d'Arzier-Le Muids.

A la même période commencent les fenêtres de l'avent, toujours autant fréquentées, puis pour clore l'année a lieu notre Noël villageois, qui fête l'arrivée du Père-Noël en personne!

En 2018, pour la troisième année consécutive, nous avons eu la chance de pouvoir fêter le 102^{ème} anniversaire de Madame Guilloud, mais également le 101^{ème} anniversaire de Madame Mercier. Nous leur avons rendu hommage, accompagnés par la Préfecture.

Les manifestations de la bibliothèque communale ponctuent agréablement l'année avec les contes saisonniers (Pâques, été, automne, nuit du conte et fenêtre de l'Avent).

1.6 Informatique

Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel pour une grande partie des logiciels nécessaires à l'administration communale. L'entreprise T2i est également devenue notre fournisseur pour le logiciel relatif au traitement des salaires ainsi que celui lié à la gestion des procès-verbaux.

Comme indiqué dans notre précédent rapport, suite au vote du Conseil sur le préavis relatif au changement de notre serveur informatique et l'acquisition des nouveaux logiciels, nous avons procédé, durant le premier semestre 2018, à l'installation de ce nouveau matériel et au déploiement des nouveaux logiciels. A noter que l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) se poursuivra sur 2019.

2 FINANCES

Le 11 décembre 2017, le Conseil communal a accepté le budget 2018 de CHF 17'617'904 dont un excédent de charges de CHF 222'102. A la clôture des comptes de l'exercice 2018, le résultat se présente comme suit :

2.1 Excédent de revenus

Revenus : CHF 21'498'704 vs CHF 17'395'802 (budget), soit +24%
Charges : CHF 21'144'424 vs CHF 17'617'904 (budget), soit +20%
Excédent : CHF 354'279 vs CHF (222'102)

Ndr: Excédent de revenus non révisés

2.2 Commentaire compte de fonctionnement

Revenus

L'accroissement des revenus 2018 (CHF 4'102'902), par rapport au budget, s'explique tant par le principe de prudence appliqué sur les estimations initiales du compte de fonctionnement, que par des revenus fiscaux (40) exceptionnels, du patrimoine financier (42), en phase avec les revenus fiscaux, et de taxes affectées (434) supérieures aux projections. Ci-après, voici une récapitulation des principales sources du revenu des impôts :

Impôts Personnes Physiques	Nature	2018	2018	2017
<i>en milliers de francs</i>		comptes	budget	comptes
Revenus	4001	8'093	7'907	7'460
Fortune	4002	1'843	1'000	1'276
Source	4003	145	100	210
Total		10'081	9'007	8'946
Propriété				
Impôts gains immobiliers	4411	456	261	379
Droits de mutation	4040	853	450	739
Impôts fonciers	4020	1'143	1'039	1'063
Total		2'452	1'750	2'181

Par rapport aux comptes 2017, les revenus 2018 ont augmenté de CHF 2'321'837, soit +12% (cf. tableau charges et revenus par nature, rapport des comptes page 9 à 12).

Charges

Fonctionnement

Les coûts nets 2018, concernant les dicastères sur lesquels la commune a une véritable emprise de gestion, ont été maîtrisés par rapport à 2017. Pour ce qui est du budget 2018, l'enveloppe à disposition n'a pas été utilisée dans la totalité. Un emploi différé (301) et des coûts estimés de biens, services et marchandises, ont été revus à la baisse.

Dicastères	Nature	2018	2018	2017
<i>en milliers de francs</i>		comptes	budget	comptes
Administration générale	1	1'367	1'508	1'398
Domaines et bâtiments	3	2'918	2'982	3'119
Travaux	4	2'134	2'289	2'148
Total		6'419	6'779	6'665

Factures péréquatives

Depuis 2014, les charges péréquatives (sociale, thématique, police) ont augmenté de CHF 2'845'252, soit une augmentation de plus de 75% sur 4 ans. La progression la plus forte revenant à la facture sociale pour CHF 1'793'795, soit plus de 87%. Pour 2018, celle-ci augmente de 20%. Et de souligner que le total des charges péréquatives pour 2018 s'accroît de CHF 1'009'389 sur l'année 2017, soit de +8.86%.

Il faut rappeler que sur ces coûts, votre Municipalité n'a aucun contrôle. Elle est subordonnée au système péréquatif vaudois qui étouffe les communes. L'idée d'un moratoire sur l'augmentation des prestations sociales à la charge des communes, en limitant la part de celles-ci au montant de l'année 2018, tout en laissant la partie non bloquée à la charge du Canton, serait une mesure pour en stabiliser l'effet "motion député Pierre-Yves Rapaz - Moratoire sur la facture sociale aux chiffres connus 2018". Et de rappeler que sur les revenus fiscaux par habitant de CHF 65.30, le total des charges péréquatives représente CHF 38.36. Le solde de CHF 27.29 est la marge pour la commune.

Factures péréquatives	Comptes		écarts	%
	2018	2017		
<i>en milliers de francs</i>				
Facture sociale - verticale	3'851'703	3'209'768	641'935	20
Péréquation horizontale	2'293'366	1'971'725	321'641	16.31
Réforme policière	475'395	429'582	45'813	10.66
Total	6'620'464	5'611'075	1'009'389	8.86

2.3 Commentaire bilan

Financement actif immobilisé (degré de couverture)

A la fin de l'exercice 2018, les capitaux propres (capital, réserves) et capitaux étrangers (dettes long terme) couvrent la totalité de l'actif immobilisé. Cet excédent correspond au fonds de roulement (FR), soit CHF 3'582'625, ce qui représente un degré de couverture de 1.14X sur l'actif immobilisé (cf. fonds de roulement ci-dessous). Cette marge (FR) couvre également une partie de l'actif circulant.

Fonds de Roulement et Besoin Fonds de Roulement 2018				
	Fonds de Roulement (FR)	2018	2017	variation
	Capitaux propres + dettes MT & LT (CP)			
929	capital & excédent	4'842'050	4'487'771	354'279
928	réserve	6'351'334	4'831'309	1'520'025
922	dettes moyen et long terme	17'515'000	15'326'000	2'189'000
923	fonds spéciaux	265'357	125'232	140'125
	CP total	28'973'741	24'770'312	4'203'429
	Actifs immobilisés (AI)			
912	patrimoine financier	3'659'486	3'676'569	-17'083
914	patrimoine administratif	21'665'055	20'246'236	1'418'819
916	subventions et participations	42'295	52'016	-9'721
917	financements spéciaux	24'280	24'280	0
	AI total	25'391'116	23'999'101	1'392'015
	Fonds de roulement (FR)	3'582'625	771'211	2'811'414
	Trésorerie (TN)	1'841'276	1'433'101	408'175
	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	1'741'349	-661'890	2'403'239
	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	2018	2017	variation
	Actifs Circulants (AC)			
911	débiteurs	4'621'335	5'414'482	-793'147
913	actifs transitoires	85'757	68'790	16'967
	AC total	4'707'092	5'483'272	-776'180
	Dettes à Court Terme (DCT)			
920	créanciers	765'743	565'446	200'297
921	emprunt court terme	1'000'000	4'500'000	-3'500'000
925	passifs transitoires	1'200'000	1'079'716	120'284
	DCT total	2'965'743	6'145'162	-3'179'419
	Besoin Fonds de Roulement (BFR) s/actifs circulants	1'741'349	-661'890	2'403'239
	Commentaire Fonds de Roulement	2018	2017	
2017	FR ne finance pas le BFR (FR<BFR) => BFR va alimenter la TN		-661'890	
2018	FR finance intégralité du BFR (FR>BFR) => activité produit Trésorerie Nette	1'841'276		

Financement investissements

Le flux de trésorerie de l'activité de l'exercice 2018 de CHF 1'379'481, obtenu par la marge d'autofinancement (CHF 3'782'719) et la variation du fonds de roulement (CHF -2'403'239), permet de financer une partie des investissements (CHF 3'300'431). Le solde non couvert est apporté par le flux du financement (cf. flux de trésorerie ci-dessous). A propos de la marge d'autofinancement, hors éléments aléatoires, celle-ci affiche un montant épuré de CHF 1'533'000.--, ce qui correspond à la moyenne des cinq dernières années (2013 à 2017).

Niveau de trésorerie

La totalité des flux (activité, investissements, financement) produit pendant l'exercice 2018 a permis d'augmenter le niveau de trésorerie de CHF 408'175 par rapport au début de l'année 2017 (cf. flux de trésorerie ci-dessous).

Flux de Trésorerie 2018				
				variation
	Flux Trésorerie s/ activité (méthode indirecte)	2018	MAB	BFR
	excédent	354'279		
330	amortissement financier y.c mobilier	17'084		
331 + 332	amortissement administratif	1'891'332		
928	augmentation nette réserve	1'520'025	3'782'720	
911	augmentation (-) / diminution (+) débiteurs	793'147		
920	augmentation (+) / diminution (-) créanciers	200'297		
921	diminution (-) / augmentation (+) emprunts court terme	-3'500'000		
913	augmentation (-) / diminution (+) actifs transitoires	-16'967		
925	augmentation (+) / diminution (-) passifs transitoires	120'284		-2'403'239
	Flux provenant de l'activité	1'379'481	3'782'720	-2'403'239
	Flux Trésorerie s/ investissement			
912	augmentation (+) / diminution (+) patrimoine financier	0		
914	augmentation (+) / diminution (+) patrimoine administratif	3'310'152		
916	augmentation (+) / diminution (-) avances subventions et participations	-9'721		
	Flux utilisé dans l'investissement	-3'300'431		
	Flux Trésorerie s/ financement			
918	diminution (-) / augmentation (+) avances financements spéciaux	0		
922	diminution (-) / augmentation (+) emprunts MT et LT	2'189'000		
923	diminution (-) / augmentation (+) engagements fonds spéciaux	140'125		
	Flux provenant du financement	2'329'125		
	Flux généré s/trésorerie	408'175		
910	Trésorerie début exercice	1'433'101		
910	Variation nette trésorerie	408'175		
	Trésorerie en fin exercice	1'841'276		

Gestion de la dette

Une bonne gestion de la dette signifie une gestion opportune en fonction des échéances et des taux d'intérêts. Le portefeuille des emprunts se présente comme suit:

Emprunts	31.12.2018		31.12.2017	écarts
Court Terme	4'000'000	28%	5'668'000	
Moyen et Long Terme	14'515'000	72%	14'158'000	
Total emprunts	18'515'000	100%	19'826'000	-1'311'000
Total hors CSI Le Bix	15'709'143		18'154'500	-2'445'357

Grâce à une pondération des échéances, entre court terme (28%) et moyen-long terme (72%), le taux d'intérêt moyen est de 1.075%, notamment dû à l'incidence des taux négatifs à court terme. Pour cette tranche, le taux d'intérêt reçu pour emprunter (*intérêt versé à l'emprunteur et payé par le créancier*) est de -0.25%.

L'impact de cette conjoncture favorable, tant au niveau du marché monétaire que des capitaux, a permis de maintenir le coût des intérêts passifs à des niveaux historiquement bas.

Concomitamment, la dette, hors CSI Le Bix, a diminué de CHF 2'445'357. Pour ce qui est du plafond d'endettement de CHF 25'400'000, le solde affiche un montant disponible de CHF 6'550'695.

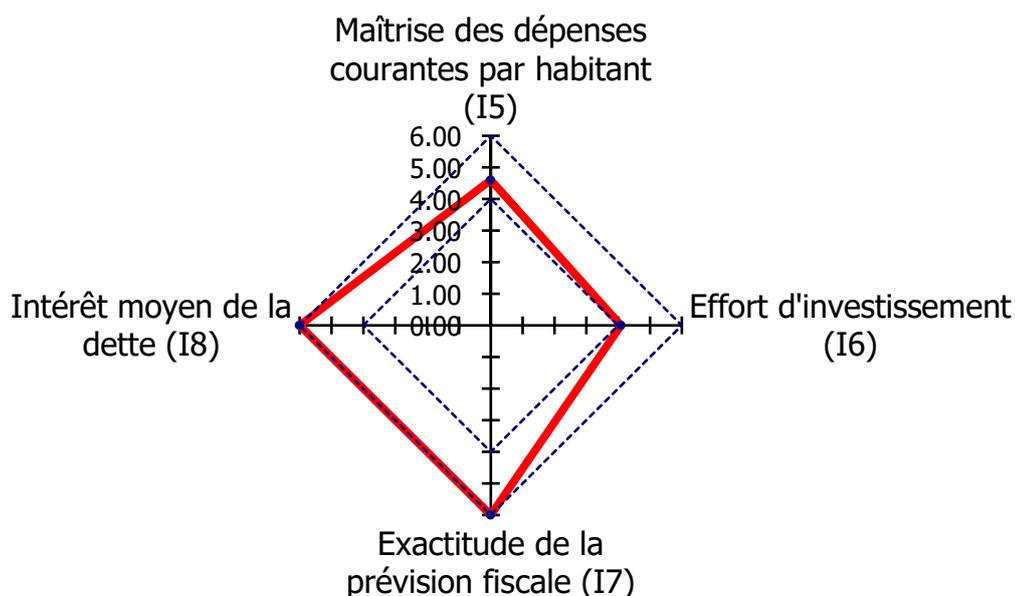
Enfin, concernant le degré d'endettement (quotité d'endettement) de la commune, le total des emprunts (CHF 15'709'143) par rapport aux revenus annuels (CHF 21'498'704) montre un ratio d'endettement de 73%, quotité considérée comme bonne (réf. index : 50% à 100%).

En résumé, l'exercice 2018 peut être évalué comme satisfaisant au vu des résultats publiés.

2.4 Addendum

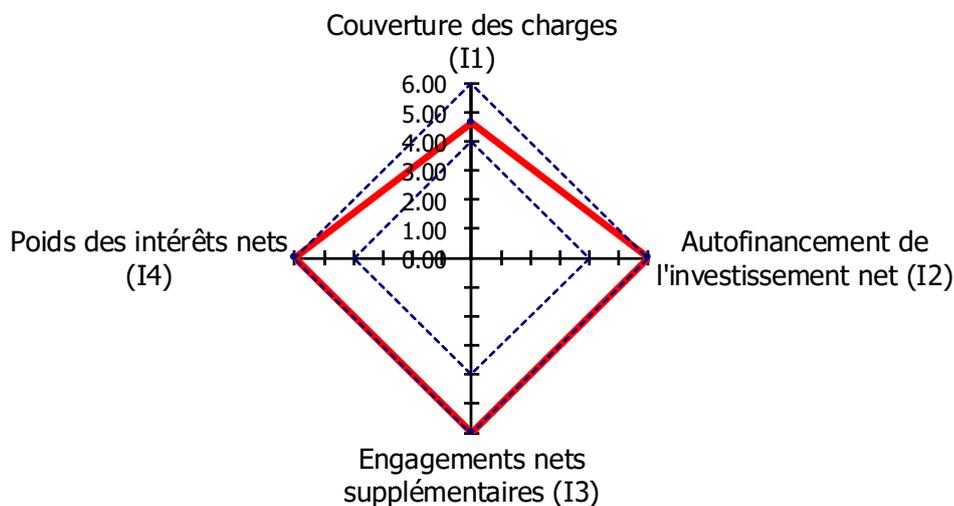
Ci-après un condensé d'indicateurs (réf. Idheap), qui présente une évaluation de la qualité de gestion et de la santé financière de la commune, accompagné d'un état financier qui permet de savoir comment les fonds mis à disposition de la commune, durant l'exercice, ont été utilisés.

Indicateurs qualité de gestion selon référence Idheap



NB: Maîtrise des dépenses y compris charges péréquatives

Indicateurs qualité santé financière selon référence Idheap



Etat emplois et sources de fonds

Emplois et Sources de Fonds 2018 - 2017			
	Emplois	2018	2017
910	augmentation trésorerie	408'175	416'893
911	augmentation des débiteurs		567'990
912	amortissement patrimoine financier		
913	augmentation actifs transitoires	16'967	17'193
914	augmentatn. & amortis. patrimoine administratif	3'310'152	1'933'410
916	augmentation subventions et participations		6'200
917	autres amortissements		24'280
920	diminution créanciers		
921	augmentation emprunt court terme	3'500'000	
922	diminution emprunts moyen & LT		3'465'000
923	augmentation engagement et fonds spéciaux		50'733
925	diminution passifs transitoires		124'241
		-7'235'294	-6'605'940
	Sources	2018	2017
911	diminution des débiteurs	793'147	
912	diminution patrimoine financier		
913	diminution actifs transitoires		
914	diminution patrimoine administratif		
916	augmentation subventions et participations	9'721	
920	augmentation créanciers	200'297	62'598
921	augmentation emprunt court terme		4'500'000
922	augmentation emprunts moyen & LT	2'189'000	
923	augmentation engagement et fonds spéciaux	140'125	
925	augmentation passifs transitoires	120'284	
	capacité d'autofinancement	3'782'720	2'043'342
		7'235'294	6'605'940

2.5 Bourse communale

Mme Odette D'Onofrio Vuille, cheffe de service, boursière communale, déploie son activité dans les domaines suivants :

- Gestion opérationnelle de la facturation et des encaissements des comptes de fonctionnement.
- Gestion de la masse salariale et du flux administratif.
- Gestion de la trésorerie et des emprunts.
- Gestion de la correspondance avec les Administrations et les contribuables.
- Etablissement du budget avec le concours des Municipaux.
- Mise en place du plan d'investissement en fonction des dicastères.
- Construction de la planification financière avec le collège municipal.
- Publication des comptes annuels, y compris commentaires, et bilan.
- Sur demande des Municipaux, participation aux séances de la commission des finances.
- Formation et encadrement d'un apprenti employé de commerce.

A ses côtés, Madame Véronique Pégaitaz s'emploie, avec assiduité, aux charges suivantes :

- Facturation et saisie des fournisseurs.
- Suivi du contentieux et mutations diverses liées à la facturation des eaux et égouts.
- Saisie du décompte d'heures pour l'ensemble du personnel communal, pour les affectations internes et les statiques fédérales.

Enfin, Monsieur Johan Vu continue son apprentissage d'employé de commerce avec succès. Le 1^{er} août, il est passé en 3^{ème} année de formation. Ses tâches englobent la saisie comptable, l'aide à l'agence postale et la formation auprès du secrétariat communal. A partir du deuxième semestre 2018, la formation de M. Vu s'est principalement concentrée sur les tâches liées au Secrétariat municipal.

Portefeuille des assurances

ProConseils Solutions SA, entreprise de courtage en assurances, était en charge de la gestion du portefeuille des assurances jusqu'en septembre dernier. Dès cette date, la gestion du portefeuille a été confié à l'entreprise Swiss Risk & Care. La boursière communale gère le lien avec le courtier.

Portefeuille locatifs

Rytz et Cie SA, gérance immobilière, gère le portefeuille des appartements de la commune à notre satisfaction. La boursière communale assure le lien avec le gestionnaire.

2.6 Synthèse

Si les revenus et le résultat de la commune pour l'exercice 2018 peuvent être considérés comme satisfaisants, grâce notamment à une conjoncture favorable au niveau des personnes physiques, il y aurait omission s'il n'était pas fait état de l'évolution contenue des charges du personnel et d'exploitation. Celles-ci s'inscrivent à +1.52% par rapport à 2017.

La mission de la commune est d'assurer des prestations, mais aussi de gérer et d'entretenir le patrimoine et divers actifs. Pour ce faire, les autorités s'appuient sur un plan d'investissement, outil permettant de prévoir les dépenses à moyen-long terme.

Ce cahier des charges, dont le périmètre tend à augmenter et à se complexifier, tant sur le plan administratif que juridique, dû aux exigences fédérales et cantonales, est confié à l'ensemble de nos collaborateurs. Leurs concours permettent à la commune de remplir les nombreuses tâches publiques dans le respect d'un budget. De même pour les investissements proposés par les Municipaux, qui restent attentifs à ce que la dette soit en adéquation avec les revenus.

Grâce à cet effort collectif la gestion de votre commune fait preuve de bons sens.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages

Introduction

L'année 2018 connu un cycle particulier, avec un marché des bois un peu chahuté ainsi qu'un changement concernant le personnel appelé à gérer le patrimoine communal. Notons un succès mais également un échec aux examens intermédiaires pour nos deux apprentis de 1^{ère} année. Le commerce des bois d'œuvre a subi une baisse des prix, dû principalement à un nombre élevé d'arbres, ayant mal supportés l'été chaud et sec, ainsi qu'à de fortes tempêtes en Allemagne. De ce fait, nous avons été contraints de réduire nos exploitations. Toutefois, le 85% de nos 7'400 sv de possibilité ont été prélevés dans les 1'800 hectares que comptent les forêts communales d'Arzier-Le Muids. Nous avons, aussi, profité de cette magnifique année, pour entretenir le réseau des chemins.

Personnel

L'équipe du service des forêts a connu un transfert durant l'année 2018. En effet, M. Guillaume Barras, a eu l'opportunité de trouver un travail dans sa commune de Chésereux et a quitté notre service après une vingtaine de mois d'activité. Pour le remplacer, nous avons engagé, M. Damien Caspar, un ouvrier suisse, titulaire d'un CFC et disposant d'un bon bagage professionnel pour épauler nos jeunes en formation. Concernant nos deux apprentis, Cyril a obtenu les points nécessaires, lors de l'examen intermédiaires, pour continuer son cursus, tandis que Valentin a échoué dans sa quête. Etant donné sa motivation, il a été décidé de lui accorder une seconde chance avec un objectif clair à atteindre durant l'automne 2018. Même si le rôle de formateur prend beaucoup d'énergie, il est de notre ressort de continuer à engager et former ces jeunes qui seront l'avenir de notre profession et de nos équipes. Que l'équipe forestière soit ici remerciée pour son engagement auprès de nos jeunes apprenants.

Formation continue

2018 fut une année de référence en matière de formation continue. Guy Favre, garde forestier, a pris part à quelques journées thématiques concernant les traitements sylvicoles des forêts. Notre chef d'équipe, Christian Brzakalla, a suivi une journée de cours liés aux nouveautés en matière de formation et d'engagement d'apprentis. Quant à Sébastien Petit, il a découvert les méthodes enseignées en soins culturels aux jeunes afin de pouvoir les accompagner au mieux dans leurs formations. Il a, également, suivi des journées d'information liées à la problématique des plantes invasives. Tandis que notre nouvel ouvrier, M. Caspar est allé se mettre à niveau dans le domaine de la gestion des apprenants (méthode IPRE). Le sommet de l'année fût, cependant, la journée « sécurité sur les chantiers forestiers », co-organisée avec le groupement forestier de la Colline. En matinée témoignages poignants, théories et rappel des gestes simples, suivie l'après-midi d'une simulation d'accident dans le terrain. Nous avons eu la grande chance d'avoir les ambulanciers de la région ainsi qu'un équipage complet REGA avec leur hélicoptère sur les lieux du pseudo accident.

Une telle journée s'avère être capitale afin que notre personnel soit préparé au mieux en cas d'événement majeur. Des nombreux rappels, ainsi que les changements de personnel, justifient pleinement la tenue d'un cours de formation « sécurité » tous les 5-6 ans.

Achat de matériel

L'exercice 2018 fût une grande cuvée au niveau des investissements ! Nous avons renouvelé notre parc « tronçonneuses » avec l'achat de plusieurs machines pour garantir un tournus légitime. Les casques audio des ouvriers arrivant en fin de vie ont été changés afin garantir un maximum de sécurité durant les gros chantiers. Mais la cerise sur le gâteau fût, pour tout le personnel du CCE, le changement du Camion « Bucher ». En effet, les services extérieurs ont fait l'acquisition d'un tout nouveau véhicule polyvalent « Meili VM 7000 » qui a déjà fait ses preuves durant les 1^{ères} neiges de l'automne. Sa

maniabilité et sa multifonctionnalité ont très vite séduit les utilisateurs et son efficacité a justifié la confiance du conseil communal et de la municipalité pour leur investissement.

Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2018	1'288.00 sv	172.00 sv	100.00 sv	0.00 sv	1'560.00 sv
Automne-Hiver 2018	4'211.50 sv	508.50 sv	170.00 sv	1.00 sv	4'891.00 sv
Total	5'499.50 sv	680.50 sv	270.00 sv	1.00 sv	6'451.00 sv

Durant l'année 2018, nous avons exploité un peu moins que la possibilité communale annuelle. Cette situation est, principalement, due à la période de sécheresse et chaude qui a favorisé la reproduction des bostryches. Si notre patrimoine a été épargné, certaines régions, déjà touchées au printemps par de forts coups de vents, ont dû lutter contre cet insecte. Le marché des bois s'est retrouvé engorgé et les coupes de bois frais de l'automne réduites à l'essentiel afin d'approvisionner les scieries selon la demande.

Les séries « forestières » (zones) 1, 2 et 3 ont été favorisées pour les coupes normales de l'automne. Les interventions dans les pâturages ont été plus modérées, du fait que les bois sont, souvent, de qualités médiocres. Cependant, les zones où nous pouvons profiter de l'opportunité du subventionnement en faveur du grand tétras (subvention Haut-Jura), ou liées à la biodiversité en forêt (pâturages boisés), ont été privilégiées. Nous avons même bénéficié d'aides pour les forêts de protections au Mont-Roux. Le faible enneigement, au printemps, a favorisé des travaux importants dans la série 1 de nos forêts. Quelques chablis (arbres déracinés) ont été façonnés suite à un petit coup de vent survenu en début d'année. L'exercice 2018 a marqué la fin d'une époque. En effet, c'est la première année qu'aucun bois n'a été vendu sur pied ! La mécanisation permet de contenir les coûts (surtout dans les pâturages) mais l'exploitation manuelle reste un atout pour les terrains difficiles ou plus délicats.

Avec une météo moyenne en début d'année, des bois de service mis sur le marché durant le premier trimestre ont « traîné » sur les places de stockage avec pour conséquence un prix de vente inférieur, car certaines pièces ont été piquées par les insectes malgré les traitements effectués. Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. Ainsi près de quarante hectares ont été éclaircis et ont, également, bénéficiés en partie des subventions.

Trois entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne. La commune a livré environ 200 stères de bois vert et sec à ses citoyens, soit en bois long, soit en ballots. Deux autres acheteurs se partagent les surplus de bois de feu. Les bois d'industrie sont allés chez Swiss Krono près de Lucerne, pour la fabrication de panneaux style MDF. Cela représenta, tout de même, près de 1'000 m³. C'est, par contre, un peu plus compliqué avec les bois destinés à la fabrication de plaquettes forestières. Le Marché étant saturé et la bonne météo ne fût pas une alliée ! 500 épicéas ont été plantés au Molard afin de compléter suite à une coupe et surtout pour permettre à nos apprentis de maîtriser l'art de la plantation d'arbres.

Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année plus sage pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. En effet, l'entreprise Pittet-Chatelan a renforcé quelques tronçons en bitume usés et Terrasab a œuvré à la réfection d'une partie du chemin de Combe Froide avec du gravier concassé. De plus, nous avons profité d'une petite fenêtre météo en novembre pour refaire toute la route du Mont-Roux. Les finitions seront entreprises au printemps 2019 par l'entreprise CBF de Montricher. L'entretien courant du réseau communal n'a

pas été négligé, c'est nos forestiers bûcherons qui ont assuré cette tâche. Plusieurs tronçons ont eu droit à un passage de l'épareuse mécanique.

Couvert à plaquettes

La consommation en plaquettes forestières a bien diminué. Une météo clémente durant l'année 2018 fut un élément déterminant. Alors que le chauffage du CCS a fonctionné au mazout pendant tout l'automne. De ce fait, nous avons dû écouler notre bois de déchetage sur des autres marchés à des prix bas. Notre équipe s'est, également, attelée à la réfection des parois en rondins du couvert.

Travaux pour tiers, particuliers

Notre équipe forestière a effectué, comme chaque année, quelques petits travaux sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduits ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien de patrimoine forestier communal.

Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre équipe forestière a reçu le mandat pour faucher différentes zones du Marais Rouge afin de favoriser la biodiversité. Ces travaux sont pilotés et subventionnés par la section Biodiversité et paysages de la DGE.

Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2018, notre personnel a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts et l'aide à la préparation des différentes manifestations communales permirent à l'équipe communale de diversifier leurs travaux. Les bûcherons gèrent aussi les branches de sapins, ainsi que les sapins de Noël et leur distribution, sans oublier le célèbre vin chaud du Noël villageois !

Clôtures

Concernant l'entretien des clôtures autour de nos pâturages communaux, nous avons découvert quelques surprises durant le printemps, principalement de la casse dans les piquets en bois due à la neige. Suite à des coupes d'arbres durant l'hiver, certains tracés ont été remis à neuf en fils lisses. Toutefois, le montage et le démontage de ces clôtures prennent du temps et ceci au détriment de l'exploitation forestière proprement dite mais nous offre une diversité d'activité bienvenue.

Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a œuvré sur mandat de la commune. Ainsi, plus d'une centaine de mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne près du chemin des Abeilles. Pendant ce temps, M. Jeanneaux, muretier indépendant, a assuré un suivi efficace sur certains tronçons en réparant quelques brèches. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage est assez minime mais c'est tout de même une contribution intéressante.

Entretien des chalets

Après le toit du rural de l'Arzière en 2017, notre plan d'action continue avec le toit du Mont-Roux. Suite à quelques tracasseries administratives ayant bloqué le chantier, les travaux urgents, orchestrés par l'entreprise Vez de Genolier, secondée par Bally SA pour la maçonnerie, ont pu se dérouler durant la belle saison. Nous terminerons cette réfection de toiture au printemps 2019. La charpente d'origine n'a subi que peu de modifications, hormis la partie porcherie tandis que la tôle a été complètement changée. Le bois remplacé provient essentiellement de nos forêts communales.

Arbres Urbains 2018

Durant l'hiver, l'équipe forestière a procédé à l'abattage de quelques arbres, devenus dangereux, le long des domaines publics. Nous avons également profité de l'automne pour entretenir la rangée de

tilleuls située le long de la route cantonale en face du CCS ainsi que les arbres ornant le petit parc devant l'église d'Arzier. L'an 2018 a aussi permis de faire un inventaire de nos arbres "urbains" afin de planifier nos prochaines interventions.

Conclusion

2018 s'inscrit comme une année normale pour nos forêts communales mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez sèche, très favorable à l'entretien du capital forestier, nous laisse entrevoir une augmentation des arbres bostrychés en 2019. De plus, quelques gros coups de vents peuvent nous réserver de mauvaises surprises lors de la fonte des neiges.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos arbres, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrions ainsi transmettre à nos descendants une richesse en bonne santé. Il faut, toutefois, faire attention car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette fortune.

Notre équipe forestière communale a subi peu des changements cette dernière année, pouvant ainsi espérer travailler dans la continuité pour l'avenir.

Pour finir par le point sensible des finances, nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et cantonales à bon escient. Nous profitons, également, de signaler que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et augmente les produits car nous restons maîtres de nos ventes de bois. Cependant, le maintien d'une équipe forestière manuelle est indispensable à la formation de nouveaux professionnels de la forêt ainsi que pour la réactivité dont elle fait preuve.

3.2 Bâtiments communaux

En bref

D'une manière générale, les entretiens périodiques propres à chaque bâtiment constituent les principales dépenses sur nos comptes. Durant l'année 2018, la Municipalité a déposé un préavis visant à entreprendre des travaux de réaménagement au CCE.

Bâtiment de l'administration

Le bâtiment de l'administration a subi quelques travaux de minime importance afin de terminer l'équipement de la cuisine de la salle du Conseil. Il a également été ajouté un lave-vaisselle, permettant de répondre tant aux besoins des locations, qu'à ceux de la cantine scolaire communale qui occupe cette salle 4 jours par semaine à midi, depuis le mois d'août.

Bâtiment Pré-Morlot 1 (Bâticom)

Dans le cadre de l'application du concept énergétique, et suite à quelques doléances, nous avons procédé à une étude thermographique complète du bâtiment. Les résultats de cette étude ont révélé que de lourds travaux devraient être entrepris, principalement au niveau de la toiture. Pour ce faire, la municipalité déposera un préavis au Conseil communal durant l'année 2019.

CCE

L'acceptation par le Conseil du préavis 09/2018 a permis de procéder à la transformation de la partie supérieure du CCE afin de créer un nouvel espace de bureau. Ces transformations se sont révélées nécessaires par la réorganisation du service des Infrastructures, qui accueille depuis le mois d'octobre la police des constructions. C'est donc treize collaboratrices et collaborateurs au total qui bénéficient de ce bel outil de travail.

4 TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

4.1 Urbanisme et aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est un sujet d'actualité, particulièrement pour les communes qui sont, comme la nôtre, dans l'obligation de redimensionner leurs zones à bâtir.

Durant l'exercice 2018, nous avons rédigé, avec la précieuse collaboration de notre bureau d'urbanisme, la « Vision communale » qui a été transmise au Canton. Ce dossier permet, comme nous l'avons expliqué dans le rapport 2017, d'obtenir des subventions cantonales pour les frais correspondant au redimensionnement de la zone à bâtir.

Ce dossier a été adressé au canton au mois de juin dernier. Le service du développement territorial du Canton a fait part de ses remarques au mois de novembre et confirmé que la subvention pourrait nous être accordée. Une prise de position sur chacune desdites remarques a tout de même été adressée au SDT par la Municipalité en décembre dernier.

Cette première étape étant terminée, la Municipalité poursuit son travail de révision du PGA en collaboration avec les instances cantonales et notre mandataire.

4.2 Police des constructions

2018 n'a pas connu une grande diminution des demandes de permis de construire. En effet, ce n'est pas moins de 57 permis de construire ou autorisations qui ont été délivrés durant l'année. Nous rappelons ici que certains dossiers n'aboutissent pas mais sont tout de même étudiés par l'administration et nécessitent donc également du temps et des ressources. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif détaillé du nombre de dossiers déposés pour étude, ainsi que le nombre des permis délivrés durant l'année 2018.

Autorisation municipale	38
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	22
Enquête publique	22
Hors zone à bâtir	8
Total	90

Demandes de permis de construire déposées pour étude

Autorisation municipale	28
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	12
Enquête publique (dont 3 sur parcelle vierge et 3 démolitions et reconstructions)	13
Hors zone à bâtir	4
Total	57

Permis de construire ou autorisation délivré(e)s

Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport de 2017, les enquêtes publiques génèrent de plus en plus d'interventions de tiers (oppositions, observations, etc.). Il reste fréquent que, lorsque la Municipalité décide de lever des oppositions et de délivrer un permis de construire, un recours soit interjeté engageant ainsi une procédure judiciaire.

Nous soulignons que toutes les demandes de permis de construire font l'objet d'une vérification afin de s'assurer que le projet sera conforme au PGA actuellement en élaboration. Si ce n'est pas le cas, la Municipalité invite les propriétaires à suspendre leur projet jusqu'à droit connu de la révision du PGA. A noter que les propriétaires sont tout de même libres de déposer un dossier à l'enquête publique.

Par ce procédé, la Municipalité souhaite éviter, tant que faire se peut, l'instauration de zones réservées sur le territoire communal, permettant ainsi de concentrer les efforts sur le travail de révision du PGA.

Pour terminer, l'organisation de la police des constructions a passablement été modifiée en fin d'année 2018. Tout d'abord, la Municipalité a décidé, pour diverses raisons, de résilier le contrat qui nous liait au Service Technique Intercommunal (STI) avec effet au 31 décembre 2018. Dès le 1^{er} janvier 2019, la Municipalité collabore avec un nouveau bureau technique (BBHN SA), cette fois-ci de façon non contractuelle, permettant ainsi une plus grande souplesse dans le choix des dossiers soumis pour expertise.

Ensuite, depuis l'engagement de M. Obez, il a été décidé d'inclure la police des constructions dans le service des Infrastructures, et non plus dans celui de l'Administration, permettant ainsi de faciliter les échanges entre les divers intervenants sur les dossiers de construction, notamment pour les points relatifs à la gestion de l'eau, aux routes, etc. Cette évolution se poursuit sur 2019, année durant laquelle les procédures relatives aux demandes de permis de construire seront revues et améliorées.

4.3 Routes

Entretien des routes communales

La réfection du chemin des Pins n'a pas été possible en 2018, car le projet d'assainissement des canalisations du quartier du Marguillier n'a pas pu commencer dans les temps (à cause des oppositions). Ces travaux ont été repoussés pour 2019.

Les bordures en granit de la rue du Village, qui délimitent les trottoirs, ont été rabotées. C'est un plus, car celles-ci endommageaient les accessoires de déneigement.

Entretien de la route cantonale RC 25

Le préavis 10/17 Réfection du virage de la Caroline sur la RC 25 –C-P a été présenté et validé par le conseil le 29 mai 2017. Les travaux devaient être réalisés en automne, mais le transport des passagers du NStCM par des bus, entre la gare d'Arzier et La Cure, durant la réalisation des travaux du NStCM au passage à niveau des Pins, a repoussé cette réalisation pour le printemps 2018. La météo favorable nous a permis de débiter les travaux en mai et ils ont duré deux semaines.

Passage à niveau de Bassins

Le NStCM doit réaliser d'important travaux de mise aux normes des quais de gare. Ces travaux consistent à rallonger et rehausser les quais. Ces travaux ont été réalisés du 12 mars au 27 avril. Nous avons profité de l'interruption des trains pour réaliser la pose d'une cunette d'évacuation des eaux claires en amont des voies.

Sentiers pédestres

Cette année 2018, nous n'avons pas créé de nouveaux sentiers pédestres. Nous avons par contre fait quelques travaux d'adaptation du sentier des Clyettes.

Nous avons aussi débuté une étude pour le prolongement du sentier pédestre de la Prise jusqu'à la gare du Muids. La réalisation de ce sentier sera probablement prévue pour 2020.

Dégâts hivernaux

Nous avons eu pour l'hiver 2017-2018 peu de dégâts hivernaux. Il s'agit principalement de bordures en béton cassées, de cercles de chambre de visite fissurés et de cunettes cassées.

Signalisations routières

Nous n'avons pas eu cette année de la casse sur notre signalisation routière, mais la disparition d'un poteau et de sa signalisation au chemin des Morettes.

Signalisations routières au sol

Nous avons cette année refait pour CHF 13'143.30 de signalisation au sol. Ces travaux comprennent l'ensemble de la signalisation du haut de la rue du Village, le carrefour des Sendys, les bordures de la route cantonale vers le chemin Riant-Soleil, les stops et les cédez-le-passage des chemins des Philosophes, des Clyettes, des Morettes, deux passages à piétons, les places de parking de l'auberge et pour finir l'ensemble du parking du CCS.

Signalisations routières, piquets à neige

Cette année 2018, nous avons installé environ 1'500 piquets à neige pour signaler les ouvrages ou les bordures de route, seulement 20 piquets à neige en plastique ont été cassés.

Balayage mécanique

Le balayage de nos bordures de routes et de nos trottoirs avec l'engin multitâches Nilfisk répond pleinement à nos besoins.

Radars didactiques

Le radar didactique a été installé huit fois cette année 2018. Nous installons généralement l'appareil à la rentrée des vacances scolaires. Mais depuis la réouverture de la rue du Village, celui-ci y est en permanence. Les données sont lues mais pas sauvegardées. A noter que, pour la rue du Village, des relevés sont effectués par une entreprise spécialisée.

4.4 Espaces verts

Place de jeux

Les principaux travaux ont été réalisés sur la place de jeux du Relais de Mômes. Les copeaux ont été changés et la pelouse a été refaite. Pour la place de jeux du Muids, nous avons fait une remise à niveau des copeaux.

Mobilier urbain

Nous avons changé cette année trois tables et un banc. Les tables du Bochet, de la place de jeux et de la fontaine du Muids et le banc du cimetière d'Arzier.

Fontaines

Nous avons eu cette année du vandalisme sur les deux fontaines du Muids. De gros cailloux ont été lancés dans la fontaine du centre du Muids et nous devons déplorer plusieurs impacts sur le fond qui avait été refait en 2017. Pour la fontaine couverte du Muids, c'est le pilier, support du goulot qui a été saccagé. Plusieurs pierres ont été descellées.

4.5 Cimetières

Nous avons eu 13 décès durant l'année 2018, toutes ces personnes ont été incinérées.

Deux urnes ont été enterrées au cimetière d'Arzier, une urne au cimetière du Muids et une urne au cimetière de Montricher. Les cendres de trois urnes ont été déposées dans le jardin du souvenir du Muids et une au jardin du souvenir de Gland.

L'engagement par la Municipalité de ne plus utiliser de désherbant chimique depuis 2016 a eu pour conséquence que les cimetières ont été envahi par les mauvaises herbes. Pour contenir celles-ci nous avons effectué, avec satisfaction, trois traitements à la vapeur des allées. Les bons résultats nous ont décidé d'acheter en commun avec les communes de Genolier et Givrins une machine à vapeur sèche pour 2019.

Le séquoia du cimetière d'Arzier crée toujours d'importants problèmes. Le premier est la déformation du sol par ses racines qui créent des dégâts sur les tombes les plus proches. Le deuxième est le risque lié aux chutes de branches qui peuvent blesser les visiteurs et casser les aménagements funéraires.

4.6 Traitement des déchets

Déchetterie

C'est au tout début de l'année que la municipalité a procédé à l'acquisition d'un nouveau véhicule (Nissan NV200) en remplacement de la voiture-utilitaire âgée de plus de 12 ans et pour laquelle l'entretien devenait trop onéreux.

Au mois d'avril, la Municipalité a présenté un préavis au Conseil visant à l'achat de plusieurs containers destinés aux éco-points situés sur la Commune. Ledit préavis ayant été accepté par le Conseil, nous nous sommes dotés de 14 containers, qui ont remplacés les vieux containers dont l'esthétique et la praticité n'était plus à même de répondre aux attentes des usagers.

Pour terminer, comme annoncé dans le rapport de l'année précédente, la machine permettant de travailler les déchets composables est en fin de vie. Afin de palier à son remplacement, un préavis a été déposé lors du Conseil du mois de septembre. Ledit préavis ayant été accepté, une nouvelle machine (Manitou) est venue remplacer la chargeuse et donne entière satisfaction.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont les suivants :

Descriptif	2018			2017		
	To	Charges	Revenus	To	Charges	Revenus
Ordures ménagères / Rétrocession	325.240	CHF 160'105.99	CHF 111'336.16	310.130	CHF 146'661.06	CHF 113'371.15
Carton	55.820	CHF 9'878.81	CHF 1'734.20	47.450	CHF 10'250.25	CHF 3'001.00
Papier	106.130	CHF 3'600.00	CHF 4'830.45	98.870	CHF 3'200.00	CHF 5'361.93
Verre	122.090	CHF 3'621.66	CHF 7'581.75	138.860	CHF 4'564.40	CHF 6'715.80
Ferraille	47.530	CHF 2'806.72	CHF -	58.827	CHF 3'396.55	CHF -
Déchets encombrants	46.740	CHF 12'673.89	CHF -	40.550	CHF 11'503.91	CHF -
Déchets compostables	276.000	CHF 34'982.93	CHF -	275.300	CHF 34'894.12	CHF -
Bois traité	99.280	CHF 18'379.14	CHF -	100.400	CHF 18'196.00	CHF -
Appareils électroniques / Rétrocession	5.900	CHF -	CHF 967.60	6.412	CHF -	CHF 1'135.70
Déchets organiques méthanisables	32.570	CHF 12'977.06	CHF -	33.370	CHF 12'697.00	CHF -
Déchets spéciaux ménagers (Répartition s/nbre habitants)	4.434	CHF 6'593.70	CHF -	3.048	CHF 5'510.89	CHF -
Déchets inertes	198.470	CHF 19'171.50	CHF -	164.320	CHF 12'223.60	CHF -
Huiles et matières grasses	0.000	CHF -	CHF -	1.629	CHF 442.73	CHF -
PET	8.010	CHF -	CHF -	7.570	CHF -	CHF -
Textiles	16.556	CHF -	CHF -	30.212	CHF -	CHF -
Divers (PE Lait, sagex, cd, flacons)	4.576	CHF 3'600.00	CHF -			
Totaux	1'349.346	CHF 288'391.40	CHF 126'450.16	1'316.948	CHF 263'540.51	CHF 129'585.58

Comme l'année précédente, le tableau ci-dessus résume les charges et les revenus pour chaque type de déchets. Il est nécessaire de souligner que les chiffres présentés ci-dessus ne suffisent pas à calculer le taux de couvertures des comptes « déchets » (451 et 452). En effet, des données supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir calculer ce taux. A titre d'information, le taux de couverture de ce compte est de 85.12 % pour 2018, contre 85.59 % pour 2017. Soit une légère diminution de 0.47%, due principalement à une augmentation de déchets, qui ont un impact direct sur les charges et, par voie de conséquence, sur le taux de couverture.

4.7 Assainissement – Réseau d'égouts

Chantiers EU, EC et ESP

Le chantier Prés-du Marguillier/Prés-de-la-Forge qui prévoit le changement des canalisations d'eau sous-pression et la mise en séparatif de l'évacuation des eaux claires et des eaux usées dans ce quartier, commencé en octobre 2017, suit son cours. La météo favorable de 2018 nous a permis de travailler jusqu'au 14 décembre. Tous les travaux liés à la pose des canalisations pour l'eau potable sont terminés et 65% des travaux liés à la pose des canalisations pour les eaux claires et usées ont été réalisés.

Nous avons aussi réalisé cette année le chantier de la rue de L'Eglise. Ce projet consistait à changer la canalisation d'eau sous-pression et à refaire une chambre des eaux usées défectueuse. Le chantier a débuté en mars et il a été terminé sans problème majeur en avril.

Les projets à venir

Le préavis 13/2018 concernant la construction d'un puits de captage en dessus du réservoir des Coteaux a été accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 623'100.-- Le projet sera réalisé dès 2019, après acceptation des propriétaires des parcelles impactées et une fois la mise à l'enquête terminée.

Le préavis 14/2018 concernant le réseau de distribution de l'eau sous-pression, et l'évacuation des eaux usées dans le quartier des Granges, a été accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 624'500.--. Le projet sera réalisé en 2019, après acceptation des propriétaires des parcelles impactées et une fois la mise à l'enquête terminée.

Le préavis 15/2018 concernant le remplacement de la canalisation principale d'eau sous-pression alimentant le village du Muids, le quartier de Fin-d'Elez et la clinique de Genolier ainsi que la canalisation alimentant les fontaines du Muids a été accepté par le conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 409'800.--. Le projet sera réalisé après acceptation des propriétaires des parcelles impactées et une fois la mise à l'enquête terminée.

D'autre part, les orages violents de ces dernières années et le risque d'inondation des voies du NStCM et du village de Genolier, lié à une éventuelle crue importante et subite du ruisseau « la Joy », font que le projet de bassin de rétention de 2007 est à nouveau d'actualité. Mandat a été donné au bureau BS+R Bernard Schenk SA – Ingénieurs conseils à Nyon de réévaluer le projet. Les premiers résultats de cette étude démontrent qu'une zone inondable serait plus performante et moins chère. Un rapport détaillé sera présenté courant 2019.

5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE ET ÉGLISES

5.1 Ecoles

Introduction

Au 31 décembre 2018, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'072 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes soit une quarantaine d'élèves de plus qu'en 2017.

Association intercommunale - AISGE

En 2018, cinq préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal par le CODIR tous acceptés :

01/2018 : Comptes 2017 et Rapport de gestion 2017

02/2018 : Intention d'achat de l'école de St-Cergue

03/2018 : Modification des Statuts

04/2018 : Intention d'achat du complexe scolaire de Le Muids

05/2018 : Budget 2019

Rappelons que l'AISGE est propriétaire des collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier (depuis 2011), ainsi que du bâtiment de l'enfance à Trélex (depuis 2016) ; les autres bâtiments scolaires et parascolaires sont loués. L'association intercommunale a salarié, à des taux variables, 38 personnes en 2018 en charge de l'administration, de la comptabilité, des cantines scolaires de Genolier, Givrins, Trélex et St-Cergue et des accompagnants pour le péditrain.

École primaire

Le nombre d'élèves de 1P à 6P scolarisés au CCS à Arzier est de 167 élèves en 2018, soit quasiment le même nombre que l'année précédente. Depuis quelques années, le nombre de classes disponibles au CCS n'est pas suffisant pour accueillir tous ces enfants répartis dans 9 classes, raison pour laquelle les deux "portacabines" ont dû être changés et agrandis pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène.

Notre commune n'est pas la seule à constater un « trop plein » d'élèves : c'est en particulier le cas pour la commune de St-Cergue qui a dû ouvrir en urgence plusieurs classes provisoires en attendant la mise en service de la nouvelle école, qui risque fort d'être trop petite dès son entrée en fonction.

École secondaire

En 2017, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte 513 étudiants de la 5P à la 11S (dont 169 venant de la commune d'Arzier-Le Muids) répartis en 30 classes à Genolier et venant des 5 communes.

L'AISGE, sur la demande de l'EPSGE, a entrepris un important travail de mise à niveau des moyens pédagogiques ; actuellement en effet, les classes de 7^e et 8^e ne disposent pas de moyens de projection fonctionnels, ce qui préteinte fortement la qualité de l'enseignement, en particulier au vu de la multiplication des supports pédagogiques numériques.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE :

- Les cinq municipaux des écoles de l'AISGE ;
- Cinq parents d'élèves élus par l'ensemble des parents d'élèves ;

- Cinq représentants professionnels actifs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes ;
- Cinq représentants de l'EPSGE désignés selon les modalités fixées par le département.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Le conseil d'établissement s'est réuni à deux reprises en 2018.

Transports scolaires

Dans la mesure du possible, les enfants se rendent à pied à l'école lorsque le bâtiment se trouve dans leur village d'habitation. Dans les autres cas, des transports en commun sont mis en place par l'AISGE, principalement par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves.

En 2018, l'AISGE exploite quatre lignes de péditrain, dont deux sur la commune d'Arzier-Le Muids (Le Muids -> Arzier et St-Cergue -> La Chèvrerie -> Arzier) utilisées par une vingtaine d'enfants en tout.

Conclusion

Tout comme ces dernières années, la situation des écoles est inquiétante, de par le manque de place chronique au sein de nos établissements scolaires qui ne pourra être comblé que par la réalisation du nouveau centre intercommunal scolaire à Le Muids.

Un autre sujet d'inquiétude concerne la différence de plus en plus marquée entre les deux communes « du haut » et les trois « du bas » : si les deux premières, déjà bien plus peuplées et avec plus d'enfants, continuent à croître (2.5% pour St-Cergue et 1% pour Arzier-Le Muids selon les projections), ce n'est pratiquement plus le cas pour Genolier, Givrins et Trélex. Nul ne peut prévoir à ce jour quelles seront les effets de cette disparité de plus en plus importante.

5.2 Bibliothèque communale

Mesdames Menoud et Vietti ont proposé, comme d'habitude, des contes de saisons (Pâques, été, automne, nuit du conte et fenêtré de l'Avent). Après beaucoup d'effort et de publicité, les contes de la Saint-Valentin ont à nouveau eu lieu.

La Nuit du conte, évènement national, ayant lieu chaque année le 2^{ème} vendredi de novembre, est devenue désormais incontournable. Mesdames Menoud et Vietti ont commencé il y a 4 ans à animer elles-mêmes cette soirée ; et leur plaisir étant tel que, petit à petit, elles organisent également d'autres animations.

2018 en chiffres :

- 35 inscriptions, dont 16 adultes et 20 jeunes pour un montant de CHF 350.-- d'inscriptions et CHF 175.-- de cotisations
- 142 renouvellements de cotisations pour un montant de CHF 715.--
- 13 amendes pour un montant de CHF 122.--
- 8'312 documents sortis soit -2.7% par rapport à 2017
- dont 1'529 prêts aux écoles, soit + 1.6%
- dont 6'783 prêts au public, soit - 3.7%
- 646 nouveaux livres ont été équipés et catalogués par nos bibliothécaires. Il y a donc 440 livres de plus pour les jeunes ainsi que 206 livres de plus pour les adultes.
- Le coût des nouvelles acquisitions en 2018 : CHF 5'946.65.

Mesdames Menoud et Vietti restent attentives aux sorties littéraires ainsi qu'aux suggestions et demandes des lecteurs. Les dons restent également nombreux, mais les livres sont sélectionnés avec attention selon des critères définis quant à l'âge des ouvrages ainsi que l'état de ces derniers.

5.3 Cantine scolaire communale

La cantine scolaire communale, ouverte par la Municipalité à la rentrée scolaire 2018, est gérée par Madame Hauser, responsable, accompagnée par Madame Djordjevic Acalovic.

Actuellement, la cantine scolaire compte une petite trentaine d'enfants inscrits sur la semaine. Le mardi est le plus gros jour avec 19 enfants dont 4 en première primaire. Les autres jours de la semaine, nous en avons une quinzaine.

Le traiteur prépare principalement de la cuisine locale avec parfois quelques spécialités. Nous accueillons également des enfants avec des allergies ou intolérances alimentaires et notre traiteur prévoit toujours une alternative afin que ces personnes puissent avoir un repas équilibré qui tient compte des spécificités.

Pour occuper les enfants, nous avons fait le choix de souscrire un abonnement à la ludothèque afin de pouvoir diversifier les jeux plusieurs fois par année. Nous avons tout de même investi dans différents types de jeux (« Duplo », « Lego » ainsi que des jeux d'aimants ou de billes).

En ce qui concerne l'organisation, Mesdames Hauser et Djordjevic Acalovic vont chercher les enfants à l'école et s'assurent que tous soient présents à l'appel. Si ce n'est pas le cas, elles cherchent à joindre les parents et, en cas de non réponse, prennent immédiatement contact avec l'enseignante avant d'investiguer plus loin. En règle générale, si un enfant n'est pas présent c'est qu'il était malade et que les parents ont omis de l'excuser auprès de la structure.

Une fois le groupe complet, ils se rendent à la cantine scolaire, qui se trouve actuellement dans la salle du Conseil à Arzier, afin de partager le repas.

Après le repas, des jeux que nous empruntons, du matériel de bricolage et de dessin ou des livres sont mis à disposition des enfants. Chaque enfant est libre de participer ou non aux activités proposées (bricolage, jeux de société, loto, jeux de reflexes, etc.). En effet, l'enfant est libre d'avoir une pause où il peut se relaxer si c'est son souhait ! Certains enfants aiment bricoler mais d'autre pas, certains aiment lire alors que d'autres préfèrent taper dans une balle ou jouer avec les jeux qu'ils ont apportés.

Lorsque la pause touche à sa fin, le chemin de l'école est repris et les enfants raccompagnés auprès de leurs enseignants respectifs.

A l'heure actuelle, Madame Hauser reçoit déjà quelques demandes de renseignements par des parents intéressés pour la prochaine rentrée scolaire. Il est donc réjouissant de pouvoir constater que l'offre continue à intéresser les parents et que les inscriptions pourraient encore augmenter.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Police

Collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise est à souligner. Celle-ci patrouille régulièrement sur notre territoire ; par ailleurs le concept de poste de gendarmerie mobile a été maintenu. C'est ainsi qu'un fourgon mobile stationne un jeudi matin par mois sur notre commune, alternativement une fois à Le Muids et le mois d'après à Arzier avec les objectifs suivants :

- Entretien des liens de proximité avec les citoyens
- Echanger avec les habitants des communes visitées afin d'en identifier les problèmes et incivilités
- Renforcer la visibilité policière par une présence marquée sur le terrain
- Permettre aux citoyens d'établir divers documents, allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

Cette proximité est positivement ressentie par la population.

Manifestations et demandes d'autorisation

Les organisateurs de manifestations ont l'obligation d'annoncer leurs intentions auprès de la Municipalité.

Un portail informatique cantonal appelé POCAMA est à disposition à cet effet. Cet outil invite l'utilisateur à détailler son projet, son organisation et fournir les pièces nécessaires à la compréhension de la demande.

Le dossier est ensuite traité, examiné par les partenaires (services du Canton) et soumis à préavis. Une fois les avis recueillis, l'autorisation est délivrée ainsi que, le cas échéant, un permis pour la vente des boissons alcooliques (permis temporaire).

Le système donne satisfaction et permet de maîtriser le sujet. Notons qu'il peut identifier les manifestations présentant des dangers pour la sécurité publique, la population ou les biens.

En 2018, l'administration communale a traité 14 demandes POCAMA.

6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

Le contrôle des habitants est toujours parfaitement géré par Madame Carine Besson, qui grâce à son sourire et sa bonne humeur reçoit les nouveaux habitants dans les meilleures conditions.

Voici quelques chiffres concernant notre population :

Population

<u>Recensement</u>	<u>Total</u>	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553
31.12.2011	2294	1673	621

31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683
31.12.2015	2506	1813	693
31.12.2016	2565	1864	701
31.12.2017	2653	1888	765
31.12.2018	2697	1937	760

Quelques autres chiffres :

17 naissances et 13 décès
60 fonctionnaires internationaux
716 catholiques
655 protestants
1'326 autres confessions ou sans religion

Notre préposée a œuvré afin de gérer 564 mutations (arrivées, départs, naissances, décès, etc.).

6.3 SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours

18 communes font partie de l'association SDIS Nyon-Dôle et sont représentées au Conseil intercommunal, présidé par M. Daniel Gallay, Municipal à Borex, démissionnaire en cours d'année, remplacé par M. Claude Bosson élu lors de la séance du Conseil Intercommunal du 25 septembre 2018. Le Conseil s'est réuni à 2 reprises en 2018 afin de valider certains préavis dont les comptes, le règlement et le budget pour 2019.

Sans entrer dans les nombreux détails que contient le rapport de gestion et d'activités 2018 du SDIS Nyon-Dôle, très complet, il est à relever le nombre d'interventions dans notre région pour lesquelles les incendies se monte à 106 (5 pour le site de St-Cergue), 169 inondations (20 pour site de St-Cergue), 79 pollutions (3 pour le site de St-Cergue) pour les plus marquantes. Au total 531 interventions pour 2018 contre 449 en 2017. A Arzier-Le Muids, les pompiers sont intervenus 21 fois durant l'année écoulée.

Nous pouvons constater une forte augmentation des interventions pour 2018, avec 82 cas en plus par rapport à 2017. Les interventions ont mobilisé les sapeurs-pompiers pendant 6'000 heures, soit 12% de plus que l'année précédente.

Le site de St-Cergue, commandé par le capitaine Alain Badan jusqu'au 31 décembre 2018, est constitué d'un effectif de 50 membres, qui ont participé aux missions imposées. C'est au total 58 interventions du SDIS Nyon-Dôle, site de St-Cergue, qui ont été enregistrées, dont 21 sur Arzier-Le Muids et 37 sur St-Cergue.

Le site de St-Cergue a organisé cette année la 24^{ème} manœuvre Franco-Suisse qui, le 25 août 2018, a accueilli nos amis français, également acteurs dans les différentes démonstrations présentées au cours de cette journée très prisée et appréciée par la population de nos villages.

Contribution des communes

Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, la participation des 18 communes varie en fonction des charges et des revenus. Les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 40.74 par habitant passer à CHF 40.10. Les comptes, bouclant CHF 2'761'956.16, sont inférieurs de 16.22% par rapport au budget. Pour notre commune, son coût effectif s'élève à CHF 102'856.70, représente un coût de CHF 40.10 par habitant (référence du nombre d'habitants estimé pour le budget, soit 2565).

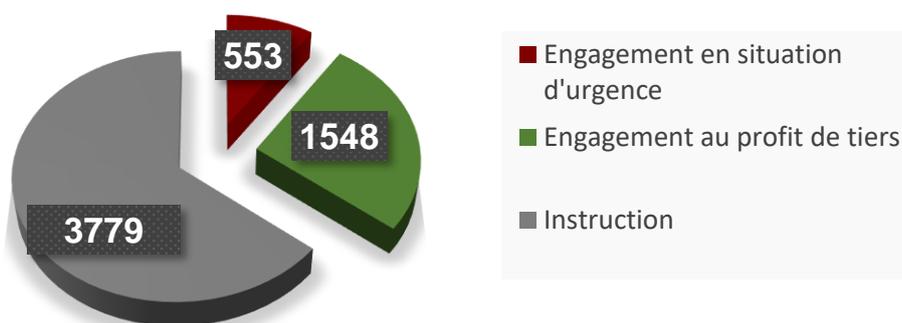
6.4 Protection civile

Comme le spécifie le Commandant Luc Mouthon en préambule du rapport d'activité 2018, depuis 730 jours, la Protection civile du district de Nyon occupe le centre d'engagement de Prangins. Force est de constater que chacun a pris ses marques, la milice apprivoise les lieux.

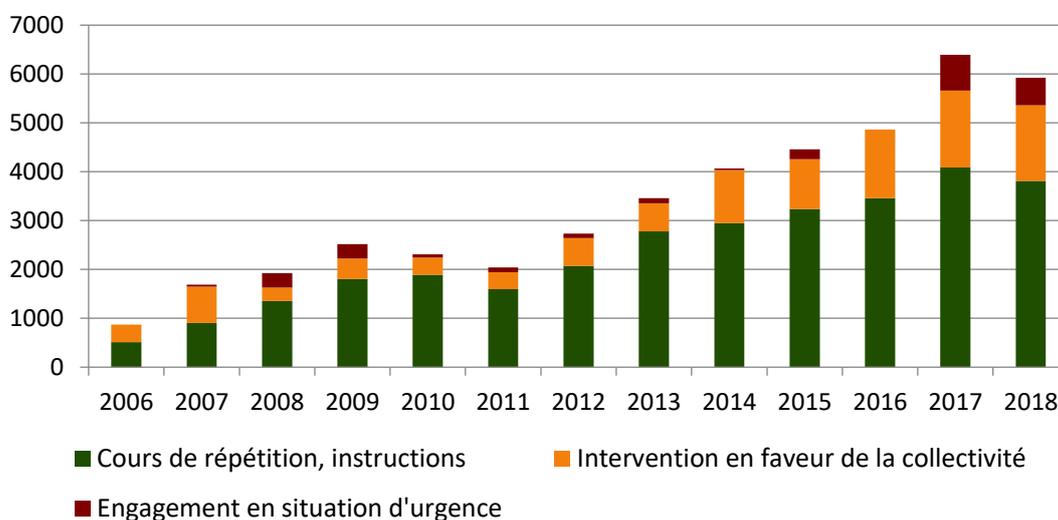
Notre centre, déjà bien équipé, attends encore quelques travaux d'importance pour être aménagé et répondre aux normes de certaines installations techniques, en particulier le traitement et l'évacuation des eaux usées, raison pour laquelle nous avons fait l'acquisition d'un « portacabine » WC à proximité du bâtiment. Travaux qui nécessitent un investissement considérable et pour lequel, au vu du plafond d'endettement trop faible, la révision des statuts de l'association s'est avérée nécessaire. De ce fait, le Codir a mis en œuvre un processus de consultation auprès de nos 47 communes membres visant à une refonte complète desdits statuts, incluant une augmentation du plafond d'endettement.

En 2018, 5'910 jours de services ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, une diminution de 7.5% par rapport à l'année précédente. Quelques 1'548 jours ont été effectués pour des engagements au profit de tiers et 553 jours d'engagements en situation d'urgence alors que 3'779 jours ont été effectués pour les cours de répétition. La diminution des jours de services est inédite, c'est la première fois depuis 13 ans que nous constatons ce phénomène. Il est clair que nous avons tellement engagé de personnes en 2017 pour les visites d'Etats que nous pouvions que voir baisser les chiffres en 2018.

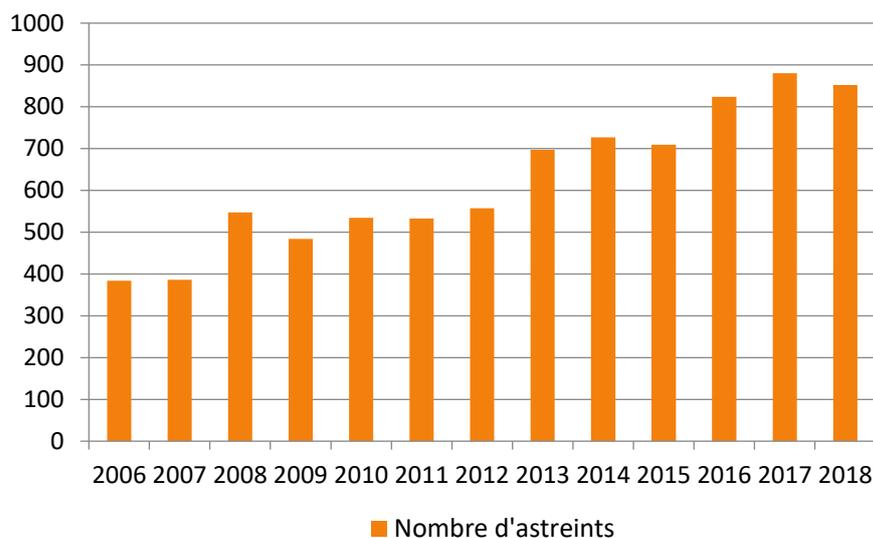
Répartition des jours de services en 2018



Evolution du nombre des jours de service par mission depuis 2006



Evolution du nombre d'astreints depuis 2006



Eléments financiers

	2016	2017	2018
Nombre de jours de service	4'862 jours	6'935 jours	5'910 jours
Frais annuels des cours	Fr. 278'834.--	Fr. 272'980.--	Fr. 250'328.--
Subventions	Fr. 119'310.--	Fr. 158'970.--	Fr. 142'920.--
Facturations des engagements	Fr. 147'968.--	Fr. 224'492.--	Fr. 119'409.--
Nombre de promus (gradés)	28	26	26

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Coût	18.23	17.18	17.02	17.23	17.55	17.17	15.07	15.09	14.55	15.59	14.94
Jours	5'910	6'395	4'862	4'459	4'066	3'458	2'749	2'070	2'316	2'522	1'970

Coût par habitant de la PCI

Les comptes 2018 bouclent avec des charges de CHF 2'404'549.64 pour un budget de fonctionnement prévu à CHF 2'132'520.--. Ce qui représente pour notre commune un coût par habitant de CHF 18.23.

Le comité directeur tient à souligner l'extrême difficulté que constitue la tenue d'un budget au regard des mutations intervenues entre sa rédaction et le bouclage de ces comptes, ceci dans un contexte d'un emménagement réussi mais pas terminé. Si nombre de postes ont joué au « yoyo », le bouclage final ne permet pas de retrouver le montant en CHF/habitant annoncé au budget. Le montant budgétisé s'élevait à CHF 17.28/hab., en prenant en compte le nombre officiel d'habitants au 31.12.2017 (2'653 habitants), alors que les comptes bouclent avec une charge de CHF 18.23/hab. Le comité directeur se voit contraint de demander pour la première fois aux Communes un complément de 0.95 CHF/hab., soit CHF 94'867.34 au total, complément qui sera comptabilisé sur l'exercice 2019.

7 AFFAIRES SOCIALES

7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants est géré autour de réseaux régionaux. La commune d'Arzier-Le Muids est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones depuis sa création en compagnie de 15 autres communes de la région. Il a pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de jour pour les nourrissons, les enfants et les adolescents tout en maintenant une accessibilité financière et géographique pour toutes les familles.

AISGE – Accueil de jour

Au 1^{er} janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Ces structures sont gérées par trois directrices (une administrative et deux pédagogiques) et supervisées par un comité directeur formé des 5 municipaux des écoles.

Accueil préscolaire

Sur le territoire communal, « Le Relais des Mômes » offre 22 places en nurserie-garderie, réparties en 5 pour la nurserie, 7 pour les « trotteurs » (18 à 30 mois environ) et 10 pour les enfants de plus de 30 mois. La structure est ouverte toute l'année, à l'exception d'une pause de 3 semaines en été et de la période entre Noël et Nouvel-An.

L'équipe éducative se compose de 3 personnes en nurserie et 4 en garderie, accompagnée de deux stagiaires.

Pendant l'année 2018, le taux de remplissage de la structure a dépassé les 90%, particulièrement pour la nurserie où les places offertes ne suffisent pas à répondre à la demande, obligeant les parents à placer leurs enfants dans d'autres structures membres du RAT ou à les placer sur liste d'attente.

Accueil parascolaire (UAPE)

Pour les enfants de 4 à 10 ans (1P à 6P), c'est également « Le Relais des Mômes » qui offre un accueil tant le matin (dès 7 heures du matin) que pendant la pause de midi ou l'après-midi, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h30. 48 places sont à disposition avec une pointe à 60 pour la tranche de midi et sont supervisées par une équipe de 7 personnes accompagnées d'un apprenti.

En 2018, le taux de remplissage de l'UAPE atteint les 45% (60% en excluant le mercredi) globalement. La tranche de midi, elle, est complète les 4 jours de la semaine, ce qui a amené la Municipalité à ouvrir un restaurant scolaire pour élargir l'offre sur cette plage horaire.

Jardin d'enfants communal

Le Jardin d'enfants communal d'Arzier-Le Muids accueille dix enfants par matinée, âgés de 30 mois jusqu'à leur entrée à l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h45 à 11h45. Il occupe la salle de vie de l'UAPE du Relais des Mômes en l'absence des écoliers. Il est fermé pendant les vacances scolaires car les locaux sont occupés par les centres aérés de l'AISGE.

Le Jardin d'enfants est un lieu d'accueil qui permet aux enfants de découvrir la vie en collectivité et offre une expérience de socialisation avant l'entrée à l'école. Il permet aux enfants un temps de découverte de soi et des autres, dans un environnement où l'objectif principal reste le plaisir. Il s'agit pour chaque enfant de trouver sa place dans le groupe, de pouvoir exprimer ses émotions, d'apprendre à communiquer, à écouter et à développer son autonomie.

Chaque jour, différents ateliers sont proposés aux enfants, tels que :

- atelier cuisine
- atelier gymnastique, parcours de motricité et expression corporelle
- atelier bricolage, peinture, motricité fine
- sortie en forêt ou promenade

Une à deux fois par semaine le Jardin d'enfants passe la matinée en forêt, dans un lieu facilement accessible et régulièrement fréquenté. Grâce aux bûcherons de la commune, nous avons un magnifique canapé forestier (construit en 2017) parfaitement adapté pour se réunir et partager une collation. Des activités libres et accompagnées sont proposées avec le matériel trouvé sur place. Ces expériences en pleine nature permettent à l'enfant d'entrer en contact avec le monde et d'avoir une meilleure connaissance de lui-même. Il est ainsi sensibilisé au respect de la nature, à son environnement tout en développant ses connaissances, sa psychomotricité et sa créativité.

Tous les jours en milieu de matinée une collation composée de fruits frais (livrée par "La Petite Epicerie" d'Arzier) est offerte aux enfants.

Une place importante est laissée aux jeux libres durant la matinée. Le jeu permet aux enfants de développer leur imagination et leur créativité. Le jeu facilite la résolution de problèmes, la socialisation et aide l'enfant à trouver sa place dans le groupe et dans la société.

L'année scolaire 2018 a été ponctuée par la fête de l'été. Une chasse au trésor a emmené les enfants accompagnés de leur famille du CCM à notre canapé forestier. Arrivés sur place, les familles ont pu participer à un atelier de Landart, ce fût un grand succès. Les enfants ont ensuite pu griller des saucisses et les adultes partager le verre de l'amitié. Les bûcherons de la commune ont été d'une grande aide dans la préparation de cette belle fête.

Dès le mois de mars 2018 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, le nombre de dix enfants par jour a été atteint. Depuis la rentrée du mois d'août le Jardin d'enfants compte 6 enfants le lundi, 7 le mardi, 9 le jeudi et 10 le vendredi.

Comme chaque année, l'hiver est propice aux nouvelles inscriptions, durant le mois de mars 2019 nous allons accueillir plusieurs nouveaux enfants.

8 SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Service des eaux

Production des sources de la Raisse et des Cotteaux

L'hiver 2017 – 2018 n'a pas été un hiver qui a rempli nos stocks d'eau de source. La neige tombée en janvier n'a pas résisté longtemps au redoux qui s'en est suivi et celle de février a disparu avec la période de bise.

La source de la Raisse a montré les premiers signes de faiblesse le 29 avril en descendant à 43 litres/minutes (62m³/jour) au lieu de 312 litres/minutes (450m³/jour). Depuis cette date, la source de la Raisse n'est pratiquement plus remontée, sauf quelques jours pendant les orages du mois de juillet. La source de la Raisse s'est tarie en 2018 pendant 146 jours.

La source des Cotteaux a faibli, mais ne s'est jamais tarie. La production est descendue à 75 litres/minutes (108m³/jour) au lieu de 200 litres/minutes (288m³/jour).

Tous ces manques d'eau ont dû être comblés par le refoulement d'eau potable depuis la station SIDEMO et de la SAPAN, soit un total de 134'412 m³ pour 2018.

Entretien des zones de captage de la Raisse

Comme chaque année depuis 2016, les zones S2 et S3 de la source de la Raisse sont fauchées et nettoyées. Nous avons aussi nettoyé, avec une pelleteuse, la zone S1 et le lit de la Raisse.

Pour les zones S2 et S3 de la source des Cotteaux, aucuns travaux n'ont été entrepris car il s'agit d'une nappe située entre 20 et 40 mètres de profondeur.

Nettoyage des réservoirs des Sendys et des Coteaux

Le nettoyage des cuves des réservoirs des Sendys et des Coteaux a été réalisé à mi-janvier.

Fuites sur notre réseau d'eau potable

Nous avons eu cette année 5 fuites sur notre réseau de distribution d'eau potable.

- Le 1 mars, une fuite au chemin de l'Eglise. La coupure d'eau a duré 6 heures et a impacté six ménages.
- Le 1 juin, trois fuites d'eau au chemin des Granges. La coupure d'eau a duré 5 heures et a impacté vingt ménages.
- Le 21 août, une fuite au chemin des Pins. La coupure d'eau a duré 6 heures et a impacté sept ménages.

Pose et échange de compteurs

Dans le courant de l'année, nous avons posé 15 compteurs pour de nouvelles constructions et échangé 33 compteurs de plus de 25 ans.

Restriction d'eau potable

Le manque de précipitations durant l'hiver 2017-2018 a eu pour résultat que le manque d'eau s'est fait ressentir dès le début de l'année et jusqu'à l'automne. Une restriction a donc été mise en place en juillet et jusqu'à fin octobre.

Inondations

Nous avons eu cette année peu de jours de pluie, mais beaucoup d'eau.

- Le 4 janvier, la canalisation d'évacuation des eaux claires de 400 mm située entre la route cantonale et la gare du Muids n'a pas suffi à évacuer le volume d'eau soudain. Une importante inondation a bloqué le trafic du NStCM pendant environ une heure.
- Le 9 janvier, les chutes de neige et le redoux ont créé une importante inondation dans le quartier des Viroux. Une modification du réseau commun d'évacuation des eaux claires cantonales et communales a depuis été réalisée afin de dévier ces eaux directement dans la forêt sous la colonie « Vivre ».
- Le 22 janvier, les ouvrages d'évacuation des eaux du ruisseau « la Joy », sur la commune d'Arzier-Le Muids, ont bien rempli leur fonction, mais arrivé sur la commune de Genolier le ruisseau est sorti de son lit et a inondé la route de Genolier sous la clinique.

8.2 Distribution d'énergie

La production de chaleur fournie par notre centrale du CCS a produit 843.146 MWh d'énergie thermique (863.711 en 2017) qui se répartit comme suit :

Consommateur	Répartition en MWh
Bâtiment du CCS	376.175
Caroline 2 A	54.902
Caroline 2-4-6-8	239.919
Pré-Morlot 1	45.894
Auberge	35.021
Appartement Village 15	18.841
Abris PC	72.394
Abris PC (militaires)	0

Consommation chaleur – force

La consommation de matières nécessaires à la production de chaleur est de 453 m³ de copeaux de bois et 72'032 l de mazout.

Notre installation photovoltaïque installée sur la toiture du CCE (400 m²) a produit 66.06 MWh en 2018 contre 64.99 MWh en 2017.

Une production totale de 321.74 MWh depuis sa mise en service en 2014, représente un total d'émissions de CO2 évitées d'environ 225.53 tonnes.

9 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis no 10/2019 concernant le rapport de gestion 2018,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de ladite commission,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal no 10/2019 concernant le rapport de gestion 2018,
2. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, pour la gestion de l'année 2018.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 15 avril 2019 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

(signé)

Louise Schweizer

Le Secrétaire

(signé)

Quentin Pommaz

10 GLOSSAIRE

AAS	Agence d'assurances sociales
ACPT	Association couvert à plaquettes et bois Trélex
AISGE	Association Scolaire de Genolier et Environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association régionale d'action sociale
CCE	Centre communal d'entretien
CCM	Centre communal multifonctions
CCS	Centre communal scolaire
CDP	Commandement de payer
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CSR	Centre social régional
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
ESGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PEBOV	Organisation régionale de la protection civile
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois
RAT	Réseau d'accueil des toberones
RI	Revenu d'insertion
SADEC	Société anonyme de traitement des déchets
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant

Glossaire

